



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **22**

Représentés : **8**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **20/02/2025**

Date d'affichage : **20/02/2025**

**de la commune de COGOLIN
Séance du jeudi 27 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-sept février à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Audrey TROIN – Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Liliane LOURADOUR – Jean-Pascal GARNIER - Patricia PENCHENAT – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ – Michaël RIGAUD – Olivier COURCHET - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO – Julie LEPLAIDEUR - Pierre NOURRY - Christiane COLOMBO – Jean-Marc BONNET -

POUVOIRS :

Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Christiane LARDAT
Corinne VERNEUIL	à	Sonia BRASSEUR
Isabelle BRUSSAT	à	Audrey TROIN
Florian VYERS	à	Geoffrey PECAUD
Mireille ESCARRAT	à	Isabelle FARNET-RISSO
Philippe CHILARD	à	Olivier COURCHET
Bernadette BOUCQUEY	à	Patrick HERMIER
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTES :

Elisabeth CAILLAT
Audrey MICHEL
Kathia PIETTE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Suite à l'acceptation par le Préfet du Var en date du 24 janvier 2025 de la démission de Monsieur Jacki KLINGER de ses fonctions d'adjoint au maire, ainsi qu'à ses mandats de conseiller municipal et de conseiller communautaire, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions et organismes extérieurs suivants :

N° 2025/02/27-07

DESIGNATIONS AU SEIN DES COMMISSIONS, ORGANISMES EXTERIEURS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE



N° 2025/02/27-07

DESIGNATIONS AU SEIN DES COMMISSIONS, ORGANISMES EXTERIEURS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Commission des finances communales :

Monsieur Jacki KLINGER serait remplacé en qualité de délégué titulaire par *Monsieur Jean-Pascal GARNIER* ;

Commission culture, patrimoine et animations culturelles :

Monsieur Jacki KLINGER serait remplacé en qualité de délégué titulaire par *Monsieur Jean-Pascal GARNIER* ;

Commission d'appel d'offres :

Monsieur Jacki KLINGER serait remplacé en qualité de délégué titulaire par *Monsieur Jean-Pascal GARNIER* ;

Commission spécialisée en délégation de service public ou concession de service public :

Monsieur Jacki KLINGER serait remplacé en qualité de délégué titulaire par *Monsieur Jean-Pascal GARNIER* ;

Commission consultative des services publics locaux :

Monsieur Jacki KLINGER serait remplacé en qualité de délégué titulaire par *Monsieur Jean-Pascal GARNIER* ;

Réserve communale de sécurité civile avec cellule Comité Communal Feux de Forêts : (par arrêté)

Monsieur Jacki KLINGER serait remplacé en qualité de délégué titulaire par *Madame Audrey TROIN* ;

Syndicat mixte du massif des Maures :

Monsieur Jacki KLINGER serait remplacé en qualité de délégué titulaire par *Monsieur Jean-Pascal GARNIER* ;

Association des communes forestières :

Monsieur Jacki KLINGER serait remplacé en qualité de délégué suppléant par *Madame Audrey TROIN* ;

Conformément à l'article L5212-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ces délégués sont élus par le conseil municipal à la majorité absolue, pour la durée du mandat du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-21, L5211-7, L5212-6 et L5212-7,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/056 en date du 20 juillet 2020 portant désignation des délégués au syndicat mixte du massif des Maures,



N° 2025/02/27-07

DESIGNATIONS AU SEIN DES COMMISSIONS, ORGANISMES EXTERIEURS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/058 en date du 20 juillet 2020 portant désignation des représentants du conseil municipal au sein de divers organismes,

Vu le courrier du Préfet du Var en date du 24 janvier 2025 notifiant l'acceptation de la démission de Monsieur Jacki KLINGER de ses fonctions d'adjoint au maire, ainsi qu'à ses mandats de conseiller municipal et de conseiller communautaire,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

DE DESIGNER pour assurer la représentation de la commune au sein de :

Commission des finances communales :

Monsieur Jacki KLINGER serait remplacé en qualité de délégué titulaire par ***Monsieur Jean-Pascal GARNIER ;***

Commission culture, patrimoine et animations culturelles :

Monsieur Jacki KLINGER serait remplacé en qualité de délégué titulaire par ***Monsieur Jean-Pascal GARNIER ;***

Commission d'appel d'offres :

Monsieur Jacki KLINGER serait remplacé en qualité de délégué titulaire par ***Monsieur Jean-Pascal GARNIER ;***

Commission spécialisée en délégation de service public ou concession de service public :

Monsieur Jacki KLINGER serait remplacé en qualité de délégué titulaire par ***Monsieur Jean-Pascal GARNIER ;***

Commission consultative des services publics locaux :

Monsieur Jacki KLINGER serait remplacé en qualité de délégué titulaire par ***Monsieur Jean-Pascal GARNIER ;***

Réserve communale de sécurité civile avec cellule Comité Communal Feux de Forêts : (par arrêté)

Monsieur Jacki KLINGER serait remplacé en qualité de délégué titulaire par ***Madame Audrey TROIN ;***

Syndicat mixte du massif des Maures :

Monsieur Jacki KLINGER serait remplacé en qualité de délégué titulaire par ***Monsieur Jean-Pascal GARNIER ;***



N° 2025/02/27-07

**DESIGNATIONS AU SEIN DES COMMISSIONS, ORGANISMES EXTERIEURS ET ETABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Association des communes forestières :

Monsieur Jacki KLINGER serait remplacé en qualité de délégué suppléant par ***Madame Audrey TROIN*** ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à accomplir tous actes, formalités et à signer tous documents afférents qui seraient la suite ou la conséquence de la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 24 POUR - 6 ABSTENTIONS** (Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.